

août 78

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 11/78 - projet de fusion et de restructuration des services de transports publics - Bus de Prangins et Bus Nyonnais.

Messieurs,

La commission, composée de MM. Brot, Jeanneret, Bichsel, Jotterand et Mottier rapporteur, s'est réunie le 31 août 1978 afin d'étudier le préavis municipal susmentionné. M. Narbel était présent en remplacement de M. Mathey syndic.

Il faut relever d'emblée que ce projet de fusion n'a pas rencontré d'opposition au sein de la commission et qu'il semble répondre parfaitement au désir du Conseil Communal, lequel, lors de l'une de ses dernières séances 1977, écartait l'idée d'une suppression et demandait la prolongation du bail afin de laisser à la Municipalité le temps et le soin de trouver la meilleure des solutions pour les usagers et pour la communauté.

Ceci posé, la commission tient à faire les commentaires et les remarques suivants:

1.- L'itinéraire (circuit no 5)

Le nouveau parcours proposé tourne en sens inverse du précédent; il évite le mauvais passage du chemin et du pont de la Redoute et dessert les points principaux de notre Commune. (Il reste néanmoins le point d'arrêt Promenthoux déjà longuement débattu par notre Conseil). Ce circuit semble plus logique et, en outre, il dessert également le débarcadère de Nyon ce qui n'est pas à négliger.

Il est à relever que, pour nos collégiens, il ne sera pas nécessaire de changer de bus à Nyon-Gare, le même véhicule continuant jusqu'au collège dans une course portant un autre numéro d'ordre.

2.- L'horaire

Le nouvel horaire ne diffère que très peu du précédent. La commission l'a trouvé cependant un peu "serré". Des spécialistes l'ont testé à plusieurs reprises et nous ne pouvons que leur faire confiance, jusqu'à preuve du contraire.

Il sera alors toujours temps de procéder à une réadaptation.

Il semble donc que nos élèves, tant classes sup. que Collège, seront en classe à l'heure et que les correspondances avec les grandes lignes CFF sont assurées.

3.- Tarifs

Compte tenu de l'augmentation du coût des transports, les prix nous paraissent logiquement adaptés et ne sont pas exessifs. Il faut relever que le prix de la course est unique et il est valable quelle que soit la longueur du trajet envisagé. (Aucun supplément pour les collégiens, de la Gare au Collège de Nyon). Ce système est à peu près le même que celui pratiqué dans les grands centres urbains où le prix du billet est unique mais limité dans le temps).

4.- Aspect financier

Ce nouveau service, baptisé B.N.P., Bus Nyon Prangins, a, pour notre communauté, l'avantage d'être moins onéreux. Selon la future convention, nous prenons à notre charge les 2/3 du déficit de l'exploitation ce qui, selon de sérieuses estimations, aboutirait à une somme déficitaire bien inférieure à ce que nous estimions supportable. Il faut en outre déduire de cette somme la redevance de l'Etat de Vaud (10'000.--) pour le service de l'hôpital.

5.- Conclusion

La commission invite le Conseil à se prononcer en faveur de la fusion des Bus de Prangins et Nyon. Le service de transports publics B.N.P. est une bonne solution pour tout le monde; les usagers y trouveront leur compte, notre trésorerie communale aussi.

La Commission exprime le vœu que le public pranginois soit largement informé quant aux nouvelles dispositions, horaires, tarifs et itinéraires.

D'autre part elle invite le Conseil à accepter les conclusions du préavis municipal hormis le point 3.

En effet, il paraît superflu d'autoriser la Municipalité à porter une somme quelconque au budget alors qu'il en va de soit si l'on admet au préalable la signature, de la convention proposée au point 2. La discussion sur ce point reviendrait chaque année ce qui empièterait sur le travail de la commission de gestion.

Aussi, la commission vous demande d'accepter les points 1 et 2 du préavis municipal à savoir

- 1.- d'admettre la fusion et la restructuration des services de transports publics "Bus de Prangins" et "Bus Nyonnais" dans le sens des considérations qui précèdent.
- 2.- de souscrire à la convention à passer entre les communes de Nyon et de Prangins pour l'exploitation du service interurbain de transport public "Bus Nyon - Prangins" (BNP).

Au nom de la commission

MOTTIER Jean-Daniel.

JEANNERET Michel

BROT René

JOTTERAND Jean

BICHSEL Bernhard

